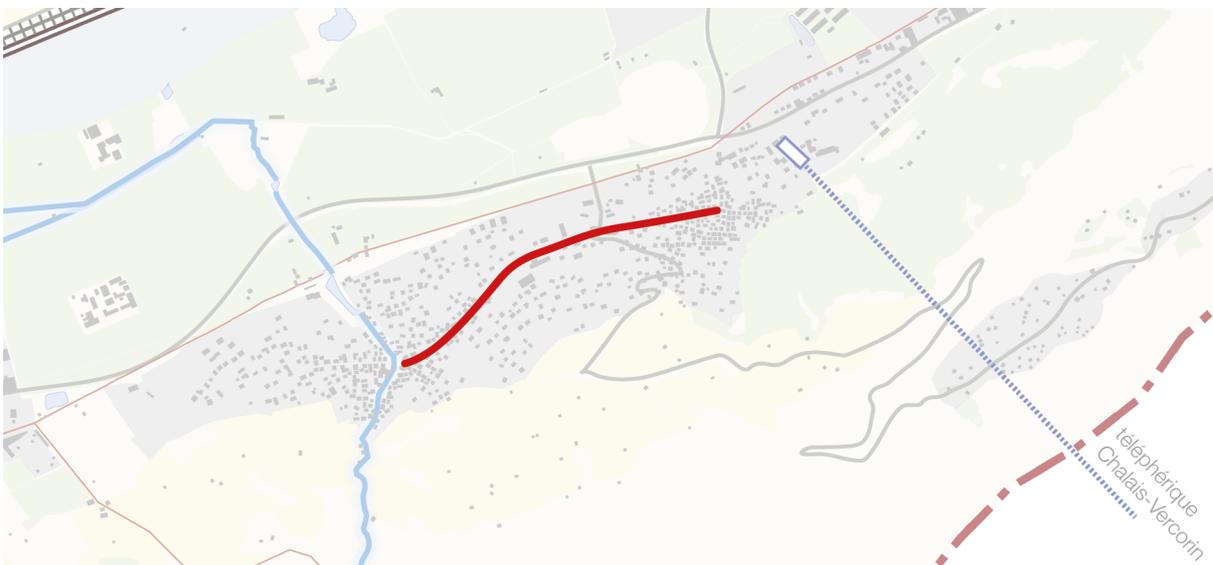
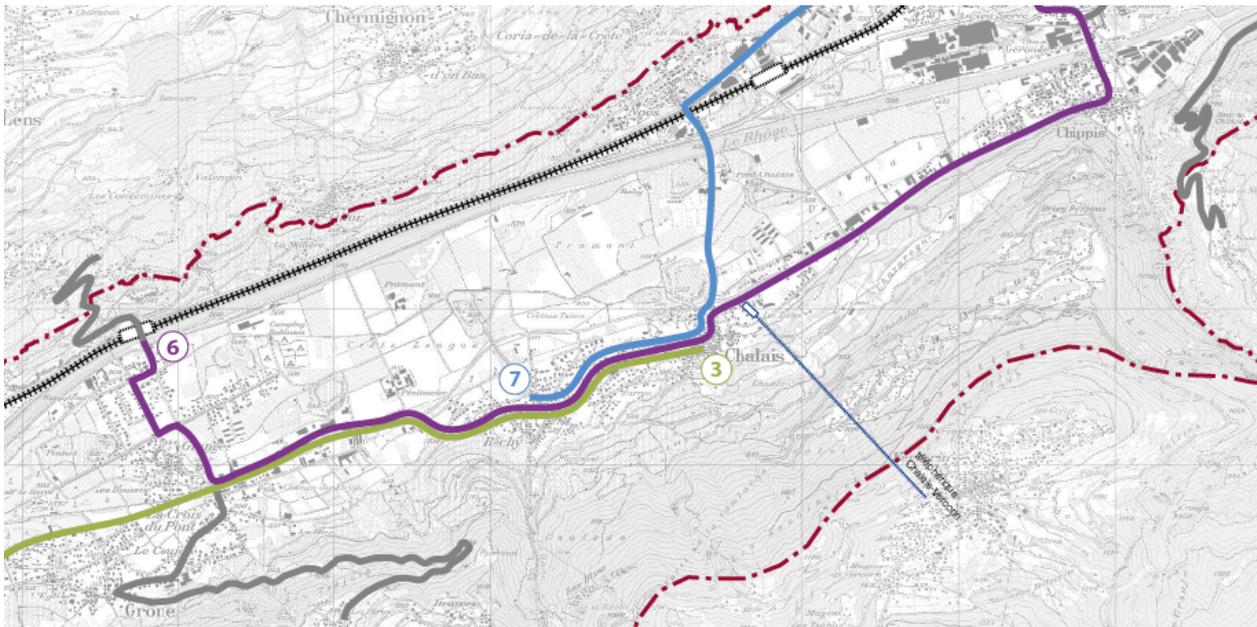


MESURE M7.5	CHALAIS / VALORISATION DE LA TRAVERSEE DES VILLAGES DE CHALAIS ET RECHY	
<p>Thématique(s) M7 - Aménagements multimodaux prioritaires pour la valorisation des centres de localités M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité U1 - Les centres historiques</p>	Priorité : A	
<p>Territoire concerné : Chalais Maitre d'ouvrage : Chalais - Canton / SRTCE</p>		
<p>Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M7.4 - Chalais / Extension du concept de modération des vitesses dans les rues résidentielles M3.1 - Infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du réseau de transports publics d'agglomération - étape 1 Autres coordinations : Projet d'amélioration de la liaison RC44 - route de Vercorin</p>		
		
		
<p>Source : Extrait de l'étape 2 de la mise en oeuvre du réseau de transports publics d'agglomération</p>		

INTENTION

Etat actuel

L'entrée Est de Chalais est empruntée pour accéder à la station de Vercorin ainsi que pour se rendre sur Sierre ou rejoindre l'autoroute via la route cantonale d'Ecossia. Les riverains subissent alors le trafic de transit et ses nuisances.

Les routes de l'Eglise et du Tombec reliant les deux villages de Chalais et de Réchy sont bordées de nombreuses habitations. Elles conservent un caractère très routier malgré le contexte traversé avec trop peu d'espace pour les déplacements en modes doux. Enfin un sentiment d'insécurité pour les piétons se fait ressentir sur la Place de Réchy.

Données quantitatives

TJM - route d'Ecossia (axe VS 629) : 8'200 véh./jr en 2015 (source : SRTCE)

TJM - route de Chippis (axe VS 44) : 8'700 véh./jr en 2015 (source : SRTCE)

TJM - route de Vercorin (VS 43) : 1'500 véh./jour en 2015 (source : SRTCE)

TJM - routes de l'Eglise et du Tombec : -

Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Description de la mesure

La modération du trafic (volume, vitesse) est progressivement mise en place sur l'ensemble de la Commune :

- Routes secondaires modérées
- L'ensemble de la traversée Réchy-Chalais est modéré,
- La place de Réchy est fortement modérée et redevient un lieu de vie (zone 20 voire piétonne).

Un aménagement dissuasif pour le trafic de transit pourrait être réalisé sur les routes cantonales en direction de Vercorin et de Sierre. Il s'agira en parallèle de maintenir la fonctionnalité actuelle de l'axe routier cantonal, notamment pour tenir compte de la fréquentation par les transports publics d'agglomération.

EVALUATION

Opportunité

Pour accompagner la modération des quartiers et des centres de ces deux villages, le réseau routier doit être adapté. L'opportunité de cette mesure réside dans la volonté d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des riverains.

Cette mesure sera coordonnée avec le projet d'amélioration de la liaison RC44 - route de Vercorin, qui prévoit le classement de la Route de la Cure et le déclassement de la route cantonale à l'intérieur du village de Chalais.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste par la sécurisation des cheminements
- valorisation du réseau routier.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- mesure qui améliore la sécurité de tous les usagers
- réduction des vitesses
- revitalisation de l'espace routier
- extension d'une zone 30 km/h
- modération du trafic par la mise en place d'un système de "porte" pour différencier les secteurs et donc les régimes de vitesse (recommandations du bpa)

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air)

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2022
Date prévue de la mise en service : 2024

Calendrier de remise de l'avant-projet

2020

Coûts

Coûts estimés : CHF 3 020 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables